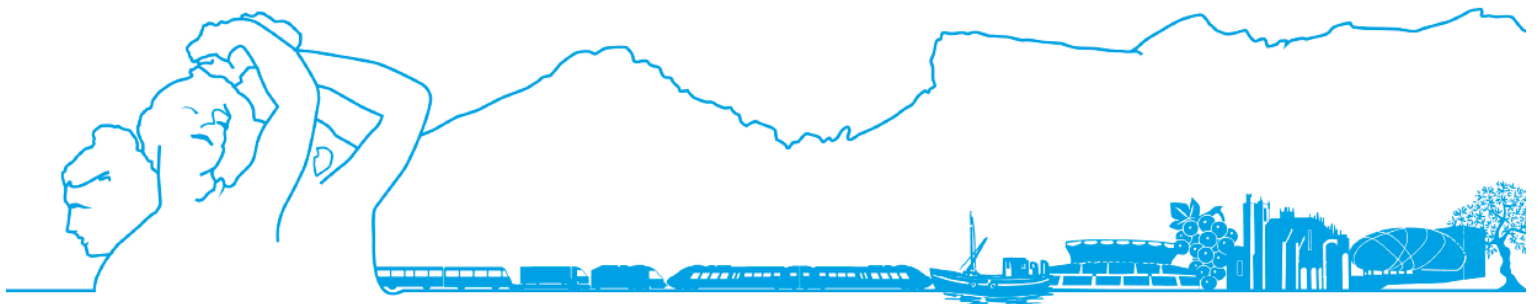


Compte-rendu

## Atelier ENVIRONNEMENT n°4

Mardi 31 janvier 2012 – MONTPELLIER  
Hôtel Mercure Antigone – 285 bd de l'Aéroport



LISBOA – SALAMANCA – MADRID – BARCELONA – NARBONNE – MARSEILLE – VILNI  
SVERIGE – DANMARK – SUOMI – DEUTSCHLAND – SLOVENSKO – EESTI – SLOVENIJA – ELLÁS – PORTUGAL – ESPAÑA – POL  
— PARIS — KØBENHAVN — CALAIS — DOVER — LONDON — MONTPELLIER — WARSZAWA — BRISTOL — BRUXELLES — PERPIGNAN — DEN HAAG — AMSTERDAM — DORTMUND — BÉZIERS — HANNOVER — BERLIN  
LISBOA – SÈTE – SALAMANCA – MADRID – BARCELONA –  
BELGIQUE — UNITED KINGDOM — ČESKÁ REPUBLIKA — SVERIGE — DANMARK — SUOMI — DEUTSCHLAND — SLOVENSKO — EESTI — SLOVENIJA — ELLÁS — PORTUGAL — ESPAÑA — POLSKA —  
OUVERTURE — INNOVATION — INTERCONNEXION — PARTENARIAT — ÉCO-RESPONSABILITÉ — RÉSEAU — AVENIR — MOBILITÉ — ACCÈS — EUROPE — TERRITOIRES — ÉVOLUTION — PERF  
BERLIN HAUPTBAHNHOF — LONDON SAINT PANCRAS — DUBLIN HI

**Début de la réunion 10h30 en présence de 39 participants.**

NOM	PRÉNOM	ORGANISME	FONCTION
CARLIN	Henri	DREAL	Chef du service biodiversité
DROSS	Pierre	DREAL	Chargé de mission évaluation environnementale des infrastructures et ICPE
ODORICO	Hervé	DREAL	Chargé de mission transport
SAINT-SARDOS	Muriel	DREAL	Responsable de l'unité Paysages et Aires Protégées
DEGAEFF	Jean-Pierre	Conseil général de l'Aude	Chef de service Mobilité Déplacements
AMIEL	Vanessa	Conseil général des Pyrénées-Orientales	Pole environnement
BELLENGER	Denis	Conseil général des Pyrénées-Orientales	Directeur général adjoint des services routes, transports et bâtiments
BACCOU	Laurent	Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	Responsable du service transports et déplacements
PONTIES	Stéphane	Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	Responsable développement durable
SUERE	Michel	Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	Vice-Président
VIVER	Camille	Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	Chef de projet prospective d'aménagement
GENAUDEAU	Laure	Communauté d'agglomération de Montpellier Direction de l'urbanisme et de l'habitat	Chef de projet Plan climat énergie territorial
AESCBACHER	Jacques	Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée	Directeur des mobilités
BENHAIEM	Guillaume	Communauté de communes La Domitienne	Directeur des affaires générales
CAMATS	David	Communauté de communes La Domitienne	Vice-Président
BARY	Kevin	Communauté de communes La Domitienne	Chargé de mission développement économique
DALBIGOT	Jean-Christophe	Communauté de communes du Nord du bassin de Thau	Directeur général des Services
MOLINA	James	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles	Responsable antenne Languedoc-Roussillon
HOUSSARD	Claudie	Conservatoire régional des espaces naturels LR	Directrice
PETIT	Daniel	DDTM de l'Aude	Chef de la Mission d'expertise et de conseil en aménagement durable
MENTION	Thierry	BEBLI (Société d'équipement du Biterrois et de son littoral)	Responsable des études urbaines
CALLA	Daniel	FREN 66	Représentant
GILOT	Fabien	Groupe Ornithologique du Roussillon	Chargé de mission
BARRAIRON	René	Les Gardiens de la Gardiole	Membre du Conseil d'administration
NOYER	Jean-Luc	Les Gardiens de la Gardiole	Membre du Conseil d'administration
SAULNIER	Nicolas	Ligue de Protection des Oiseaux de l'Hérault	Directeur
MORLON	Francis	Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude	Directeur
GUENNOU	Yannick	Syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude (SMBVA)	Chargée d'études Natura 2000 et espaces naturels
RICHART	Fanchon	PNR Narbonnaise	Chargée de mission
TAILLADE	Jean-Jacques	SCOT Bassin de Thau	Directeur adjoint
FABREGA	Hélène	SIEL - Syndicat mixte des étangs littoraux	Chargée de mission Aménagement du territoire
SANS	Kriss	SMMAR	Technicien de rivière
COMBARNOUS	Christine	Société pour la protection des paysages - LR	Déléguée régionale
LALLEMAND	Jean-Pierre	SPN - Comité des Pyrénées-Orientales	Administrateur

<b>DIDIER</b>	<b>Geoffrey</b>	Syndicat du bassin du Lez	Technicien de rivière
<b>MEUNIER</b>	<b>Anthony</b>	Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault	Chargé de mission
<b>MAILHEAU</b>	<b>Marie</b>	Syndicat Rivage	Chargée de mission SAGE
<b>BIJIAOUI</b>	<b>Robert</b>	Association roussillonnaise d'entomologie	Représentant
<b>RICHER</b>	<b>Jean-Pierre</b>		Garant

**Les intervenants de Réseau Ferré de France Direction Régionale Languedoc-Roussillon pour cet atelier :**

- **Édouard PARANT**, chef de mission du projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
- **Jean-François RUIZ**, responsable environnement

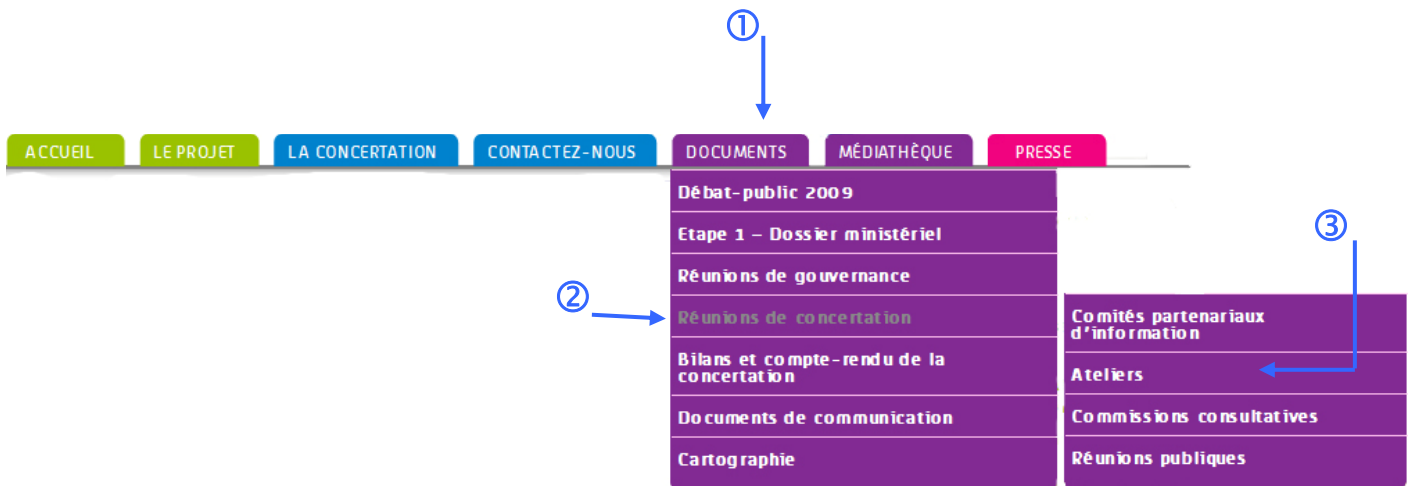
**Les objectifs**

- Présenter les résultats de la mission d'inventaires faune – flore – habitats lancée depuis mars 2011, en anticipation du choix de la ZPP. La présentation est axée sur les conclusions de ce qui a été observé et sur la manière dont cela sera pris en compte dans les études (**matinée**) ;
- Présenter le processus de construction des variantes de tracé (**après-midi**).

## Déroulé de la matinée

- Rappel des grandes étapes de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
- Présentation des résultats des inventaires « faune – flore – habitats »
  - ◆ Les groupes observés et principaux secteurs d'observations
  - ◆ Méthodologie de hiérarchisation des enjeux
  - ◆ Résultats de la hiérarchisation par séquence et par groupes
    - > Séquence 1 : Toulouges – Salses-le-Château
    - > Séquence 2 : Salses-le-Château – Peyriac de Mer
    - > Séquence 3 : Peyriac de Mer – Vendres
    - > Séquence 4 : Vendres – Loupian
    - > Séquence 5 : Loupian – Lattes
  - ◆ Résultats de la hiérarchisation globale par séquence
- Discussion

L'ensemble des éléments relatifs au projet, notamment la présentation de l'atelier et son compte-rendu, sont en ligne sur le site [www.lalignenouvelle.com](http://www.lalignenouvelle.com) sous la rubrique Documents / Réunions de concertation / Ateliers.



## RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES

**Édouard PARANT**, chef de mission du projet ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), souhaite la bienvenue aux nombreux participants et les remercie de leur présence. Il fait ensuite un bref rappel du processus du projet pour replacer le présent atelier au sein des étapes.

Les conclusions des études d'étape 1 réalisées sur 2010 et 2011 - définition de zones de passage, ont donné lieu à la décision ministérielle rendue par le ministre en charge des Transports et la ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, le 14 novembre 2011.

**Édouard PARANT**, RFF, rappelle les grandes lignes directrices de cette décision qui constitue la feuille de route de l'étape 2.

La décision ministérielle a retenu une zone de passage qui s'étend sur 155 km du Sud vers le Nord :

- en séquence 1, dans la Plaine du Roussillon, la zone passe plein Nord direction Rivesaltes puis à l'Ouest du Camp Joffre ;
- en séquence 2, entre Rivesaltes et le massif des Corbières, deux zones de passage sont conservées, une pour le projet voyageurs qui franchit le massif des Corbières, la seconde mixte fret-voyageurs, sur le littoral, jumelée avec l'autoroute et la nationale ;
- en séquence 3, la zone de passage s'étend jusqu'à Narbonne en suivant l'autoroute, puis contourne l'agglomération narbonnaise par l'Ouest. Après Montredon, elle redescend vers les Basses plaines de l'Aude, passe au Nord-Ouest de Nissan, entre l'étang de Capestang et les collines d'Ensérune ;
- en séquence 4, la zone de passage se situe au Nord de l'A9, suit l'autoroute en passant au niveau de Béziers, vers Saint-Thibéry, Bessan, Mèze puis Loupian et Poussan.
- en séquence 5, elle traverse la vallée de la Vène pour aller vers le massif de la Gardiole, qu'elle franchit par le Nord, en suivant l'autoroute (variante « Paine de Fabrègues », l'autre option est nommée « Massif de la Gardiole ») jusqu'à Saint-Jean-de-Védas et Lattes.

74 communes étaient concernées par le couloir de passage à l'étape précédente contre 55 communes pour la zone de passage retenue : sa largeur varie de 500 à 1 500 mètres de large selon les contraintes locales.

La décision ministérielle demande maintenant d'étudier des variantes de tracé, de 100 à 120 mètres de large, dans cette zone de passage.

Il faudra préciser en fin d'étape 2 :

- les sections aptes au transport de voyageurs et celles qui sont aptes à la mixité,
- les connexions au réseau existant (au Nord, au Sud et avec la ligne Toulouse-Narbonne),
- les modalités de desserte pour les grandes agglomérations sur le parcours.

Les Préfets auront à prendre des arrêtés préfectoraux de prise en considération du périmètre d'étude au titre de l'article L. 110-11 du code de l'Urbanisme : ils permettront aux maires de surseoir à statuer aux demandes de permis de construire dans la bande de 1 kilomètre.

La seconde décision ministérielle, qui sera rendue à l'automne 2012, permettra de figer la desserte et de préciser le tracé.

Les inventaires présentés dans cet atelier font partie d'une démarche innovante qui, par son anticipation, permet que les critères Faune-Flore-Habitats soient pleinement intégrés aux critères de choix des tracés.

D'autres études s'insèrent dans cette démarche (hydrogéologie, hydraulique, géotechnique, archéologie), ainsi que des études sur les vibrations, risques SEVESO et un schéma directeur d'aménagement paysager.

**Édouard PARANT, RFF**, rappelle la présence de Jean-Pierre RICHER, garant de la concertation, qui est neutre et indépendant, et est chargé de veiller au bon déroulement de la concertation menée par RFF. Il accompagne le projet depuis le débat public et a établi un rapport de fin d'étape 1, consultable sur le site internet [www.lalignenouvelle.com](http://www.lalignenouvelle.com). Il produira un second rapport en fin d'étape 2. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique, permettant ainsi de vérifier que le maître d'ouvrage a tenu ses engagements en matière de concertation.

Le garant peut être contacté par mail à l'adresse suivante : [garant.lnmp@gmail.com](mailto:garant.lnmp@gmail.com).

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNE-FLORE-HABITATS ET HIÉRARCHISATION

par Jean-François RUIZ, RFF, et les bureaux d'études Egis environnement, Écosphère et Biotope

- Présentation des investigations réalisées sur 2011-2012 (en cours d'achèvement)
- Synthèse des groupes et espèces observés
- Rappel des données (atelier n°3 du 8 juillet 2011)
- Résultats hiérarchisés par groupe et par séquence
- Résultats globaux par séquence

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

**Hippolyte POUCHELLE, Egis environnement**, présente une synthèse des résultats avec les différents groupes et le nombre d'espèces ou d'habitats inventoriés lors des investigations. Les chiffres présentés ne tiennent compte, pour certains groupes, que des espèces patrimoniales.

Il précise que les cortèges identifiés sont riches, avec une répartition géographique des observations très régulières le long du tracé, et de grandes unités d'habitats.

## HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Deux objectifs dans cette démarche de hiérarchisation des enjeux :

- apporter un outil d'aide à la décision « biodiversité » pour la comparaison des variantes,
- faire ressortir les enjeux majeurs à éviter, lors de la conception du projet technique.

La prise en compte des enjeux du milieu naturel en amont, permettra de concevoir les différentes variantes du projet, en ayant une complète connaissance des principaux enjeux de la biodiversité.

La hiérarchisation prend en compte les critères réglementaires mais également les critères patrimoniaux, reprenant en partie les critères utilisés pour les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :

- rareté régionale,
- répartition,
- évolution,
- vulnérabilité,
- densité : ce dernier critère permet de prendre en compte les noyaux de population d'une espèce patrimoniale et de leur donner plus d'importance qu'une zone de présence « dispersée » de l'espèce. Un dernier critère est encore en cours d'élaboration, pour prendre en compte des habitats d'intérêt spécifique.

La notation a été élaborée par thème/groupe pour obtenir les niveaux d'enjeu (faible, modéré, assez fort à fort, très fort).

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS HIÉRARCHISÉS DES INVENTAIRES FAUNE–FLORE–HABITATS

par Écosphère / Biotope

La présentation des enjeux est réalisée par thème et par séquence en utilisant un code couleur correspondant aux classes d'enjeux et à la notation de 1 à 12. **Jean-François RUIZ, RFF**, propose aux participants d'intervenir à la fin de la présentation de chaque séquence pour que les experts ayant réalisé les inventaires puissent répondre de manière précise.

La présentation flore, habitats et entomofaune est faite par Écosphère, et celle pour la faune, par Biotope sous la coordination d'Egis environnement.

### [Séquence 1 | Toulouges > Salses-le-Château]

#### **Habitats**

La carte met en évidence les ripisylves de la Têt et de l'Agly auxquelles s'ajoutent les pelouses et les falaises sur le massif des Corbières (qui ressortait en enjeu modéré avec la méthodologie actuelle). La partie Sud de la séquence est un secteur viticole, présentant moins d'enjeux.

#### **Flore**

La dépression de la Plaine du Roussillon présente des communautés de mares temporaires (Baixas/Peyrestortes). Il existe une concentration d'espèces patrimoniales dans la partie littorale des Corbières (façade littorale Sud) et de l'*Astragalus glaux* (rareté française) dans le massif des Corbières. Beaucoup d'autres espèces sont présentes avec enjeu modéré à assez fort.

#### **Entomofaune**

L'inventaire non exhaustif est focalisé sur les espèces patrimoniales protégées ainsi que sur certains groupes connus comme les libellules, papillons de jours et orthoptères. Une zone agricole à canaux est remarquable au Sud ainsi que la vallée de la Têt qui abrite agrion de Mercure, protégé au niveau national et son cortège associé, notamment la cordulie à corps fin et l'aeshne isocèle, protégée au niveau national. Les contreforts des Corbières abritent la proserpine, protégée au niveau national et la decticelle languedocienne, endémique, avec quelques stations dans les secteurs les plus ouverts des Corbières.

#### **Amphibiens et reptiles**

Le lézard ocellé est présent avec quelques bastions au niveau de la plaine agricole de Saint-Estève, du Camp Joffre (secteur agricole en friche) et sur les premiers contreforts des Corbières. Des grenouilles de Perez (espèce protégée, en déclin, endémique de la péninsule ibérique et Sud de la France) et la Pélobate cultripède (espèce protégée) ont été recensées dans une petite mare à la base des Corbières.

#### **Avifaune**

L'alouette calandre est présente uniquement sur le Camp Joffre, les autres mentions de cette espèce correspondent plus précisément à l'alouette calandrelle. Cette séquence présente des zones d'intérêt très étendues avec le massif des Corbières, la plaine du Camp Joffre et la plaine agricole de Saint-Estève. Cochevis de Thékla et traquet oreillard sont les espèces patrimoniales les mieux représentées. Trois spots de fauvette à lunettes, espèce d'un niveau patrimonial élevé, sont également à noter (Garrigues derrière Fitou, Crêt de Jambon).

#### **Mammifères**

L'accent a été mis sur les chauves-souris (les trois espèces de mammifères terrestres protégées étant très communes). Les espèces présentes sont cavernicoles avec une importance dans le massif karstique des Corbières pour au moins trois espèces (minioptère de Schreibers, murin de Capaccini et rhinolophe euryale) ainsi que la Barbastelle (espèce rare en milieu méditerranéen). Le Fort de Salses, situé à proximité de la ZPP, est un gîte d'intérêt communautaire (Natura 2000) pour le murin de Capaccini, le petit murin et le grand rhinolophe.

- **Pierre DROSS, chargé de mission – DREAL LR**, rappelle que l'automatisation de la hiérarchisation a un défaut, qui se voit bien sur la première carte des habitats où les seuls à ressortir sont les cours d'eau traversés, enjeux importants mais ayant peu d'incidence

sur le choix des variantes. Ce défaut consiste à faire ressortir des éléments qui ne sont peut-être pas les plus pertinents pour le choix des variantes.

**Jean-François RUIZ, RFF**, précise que l'analyse des sensibilités viendra dans un second temps. La question soulevée porte sur la notion de sensibilité qui n'est pas l'objet des cartes présentées, illustrant les enjeux.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, demande à pouvoir consulter la hiérarchisation dans le détail pour y apporter un regard critique et notamment « insuffler un petit peu d'habitats à l'intérieur ». Il veut savoir comment les espèces protégées ont été relativisées par rapport aux espèces patrimoniales. De plus il exprime la nécessité pour lui qu'une couleur traduise ce qui est réhibitoire pour un enjeu très fort et non négociable (remarque qu'il a formulée également à l'atelier précédent).

**Jean-François RUIZ, RFF**, propose que la méthode soit transmise au Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNM) de Porquerolles. L'enjeu majeur sera illustré par du violet dans les cartes globales (notation transversale présentée en seconde partie de matinée avec les zones à éviter en priorité). Il rappelle que les valeurs et le code couleur ne sont que relatifs (il n'y a pas d'enjeu nul) et pas absolus, car ils restent un outil d'aide à la décision. Le stade de la notation par thème n'amène pas d'enjeu réhibitoire. L'outil SIG est complété par l'analyse des experts avec des zones d'enjeu majeur au sein de zones d'enjeu modéré. Le biais de l'automatisation a été corrigé par les experts au moment de la globalisation des enjeux.

- ▶ **Nicolas SAULNIER, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault**, fait remarquer que c'est la présence des espèces qui est prise en compte. Il demande si les habitats potentiels d'espèces sont également pris en compte sur certaines espèces à très fort enjeu (pies-grièches, traquet oreillard).

**Jean-François RUIZ, RFF**, confirme que cela a été pris en compte dans cette méthode, basée sur un très grand nombre de points d'écoute et une analyse spatiale par krigeage (méthode d'estimation issue de la géostatistique) qui intègre les habitats. Les zones de forte densité ont été cartographiées avec diffusion dans les couches d'habitats correspondantes. Ceci explique notamment la grande diffusion d'un enjeu très fort dans les Corbières où le krigeage pour les espèces de milieux xériques a créé un aplatissement important.

## [Séquence 2 | Salses-Le-Château > Peyriac de Mer]

### Habitats

La carte met en évidence des prairies humides sur le secteur de Sigean, en bon état de conservation, la ripisylve de la Berre auxquelles s'ajoutent les pelouses et les falaises sur le massif des Corbières (qui ne ressortaient pas avec la méthodologie actuelle car notées d'enjeu modéré).

### Flore

Les prairies humides de Sigean abritent un cortège d'espèces patrimoniales non protégées, notamment la cardoncelle bleue. Il existe de petits enjeux ponctuels comme le buplèvre glauque et la gagée de Granatelli. À signaler également l'astragale épineuse sur le secteur de Jonquières (petite population en bordure de route) et l'ophrys bombyx de l'autre côté de l'autoroute vers Carcassonne (deux populations dont l'une est importante, à l'extérieur de la ZPP).

### Entomofaune

La présence d'agrion bleuissant sur la ripisylve de la Berre (libellule très rare en France et en régression) et de la magicienne dentelée (espèce protégée, endémique) sont à prendre en compte, avec quelques stations dans les secteurs les plus ouverts des Corbières.

### Amphibiens et reptiles

Dans la continuité des Corbières, se retrouvent les mêmes espèces : le lézard ocellé sur les Corbières centrales, en population dense au niveau des jonctions zone agricole/garrigues (Caves – La Palme, Sigean, Peyriac) et moins dense au niveau des garrigues très sèches. L'émyde lépreuse est présente au niveau de l'Ouest du Narbonnais (naturelle ou introduite). La grenouille de Perez a été repérée sur



les petits cours d'eau de la ZPP et le pélobate cultripède (espèce protégée), recensé dans le secteur Nord des Corbières.

#### Avifaune

Le grand cortège des espèces méditerranéennes est présent dans les Corbières mais les espèces les plus méridionales comme le traquet oreillard ont disparu, remplacées par des espèces de garrigues comme les pies-grièches, la fauvette pitchou ou le bruant ortolan en bonne densité dans les basses Corbières du secteur audois.

#### Mammifères

Le minioptère de Schreibers, espèce à grand rayon d'action, est présent partout (domaine de chasse). Le murin de Capaccini est beaucoup plus localisé sur les cours d'eau et notamment sur un corridor de combes qui mène à un gîte (Barrenc de Saint-Clément) qui accueille l'espèce ainsi que le petit murin et le minioptère. Le murin de Capaccini est également présent au Nord de la ZPP.

- **Francis MORLON, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Aude**, signale que les enjeux présentés ne prennent pas en compte les grands rapaces et leurs territoires (aigle royal et aigle de Bonelli).

**Jean-François RUIZ, RFF**, indique que les aires de ces rapaces seront prises en compte pour l'analyse des impacts du projet. Elles seront superposées aux cartes actuelles tenant compte des oiseaux chanteurs, au même titre que les aires du hibou grand-duc. Mais l'étendue des aires pose une question de méthode/pertinence.

- **Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE – Syndicat Rivage Salses–Leucate**, signale qu'un inventaire précis des zones humides a été réalisé par le Syndicat sur leur territoire, concerné par le fuseau. Il demande si la hiérarchisation étant différente, ce type d'étude précise sera pris en compte, au même titre que le dire d'expert. L'enjeu n'est pas le même selon les deux variantes proposées.

**Jean-François RUIZ, RFF**, rappelle que les enjeux présentés sont hiérarchisés et que le travail est en cours. Si des données sont disponibles, elles seront exploitées dans le rendu final. Les cartes présentées sont issues de photo-interprétations complètes et validées sur le terrain, sur une partie de la ZPP (dans les secteurs critiques). Un inventaire des habitats précis sera réalisé sur le tracé dans les phases suivantes. L'important pour cette mission était de déployer une méthodologie homogène et cohérente (intégrant les données fournies). Il ne faut pas confondre le travail présenté qui permettra de définir et faciliter le choix de variantes et le recensement exhaustif de ce qui est présent dans la variante qui sera approfondie.

- **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, signale qu'effectivement les habitats sont mal pris en compte d'une manière générale et qu'une réflexion régionale est en cours pour améliorer cet état de fait. Une hiérarchisation de l'intérêt biologique est nécessaire pour la déconnecter des protections réglementaires pour les espèces et les habitats. Il propose de prendre en compte les espèces « importantes » et de regarder ensuite leur statut réglementaire pour statuer sur les possibilités des passages et les incidences en termes de coût.

### [Séquence 3 | Peyriac de Mer > Vendres]

#### Habitats

Les zones humides associées à l'étang de Capestang et la dépression au niveau de Coursan avec son réseau de prairies humides concentrent des espèces littorales ou des mares temporaires méditerranéennes. Le canal de la Colocation est très typique : il subit un assèchement rapide et présente un tapis continu d'espèces patrimoniales.

#### Flore

Le canal de la Colocation abrite des crypsides piquants et du faux choin, un salicaire à trois bractées et des jacinthes de Rome. L'astragale de Narbonne est présente sur les collines des Levrettes et de Mont-Gilles.

### Entomofaune

Dans le cours de l'Aude évoluent plusieurs libellules patrimoniales dont le gomphe à pattes jaunes et la cordulie splendide ainsi que le gomphe semblable. Les secteurs associés au canal de la Colocation et les zones humides périphériques comptent des cortèges de libellules. Une population de diane (papillon protégé au niveau national) est présente dans les zones agricoles moins intensives.

### Amphibiens et reptiles

Dans les garrigues des collines du Narbonnais et plus au Nord en petits noyaux, le lézard ocellé vit en densité moins importante. La grenouille de Perez est présente sur les petits cours d'eau au Nord des collines du Narbonnais. Au Sud de Capestang, ce sont les pélobates cultripèdes (espèce protégée) qui ont été repérés, mais sans noyau de reproduction.

### Avifaune

Sur les petits spots des collines de garrigues, l'absence des espèces les plus patrimoniales est remarquable. Mais les pies-grièches, la fauvette pitchou ou le bruant ortolan sont présents. Un couple de faucons crécerellette a fait son nid dans les collines du Narbonnais avec diffusion de l'habitat de chasse. L'outarde canepetière est présente dans la Zone de protection spéciale (ZPS) de Bessan, ainsi qu'une sous-espèce méditerranéenne importante du bruant des roseaux, au Sud de Capestang, en marge de la ZPP.

### Mammifères

De nombreux habitats de chasse ont été repérés autour de la grotte de la Ratapenade, gîte d'intérêt national pour les espèces cavernicoles : minioptère de Schreibers et petit murin (colonie de mise bas) et murin de Capaccini en transit. Le murin de Capaccini se retrouve dans la basse plaine de l'Aude sur des canaux au Sud de Capestang. Le minioptère de Schreibers est également présent en chasse et transite le long des canaux et ripisylve de cours d'eau.

- **Nicolas SAULNIER, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault**, exprime de nouveau le manque de prise en compte des habitats potentiels, notamment pour la pie-grièche à poitrine rose, potentiellement présente près de Cuxac-d'Aude et Nissan-lez-Enserune. Il demande si les données du type plan national ont été exploitées.

**Jean-François RUIZ, RFF**, précise que les habitats potentiels ont été diffusés à partir des points d'écoute dont certains en marge de la ZPP. Les inventaires ont été ciblés sur la base des observations les plus récentes (sur les 20 dernières années). Sur la pie-grièche à poitrine rose, le plan d'échantillonnage a été adapté en mettant des points d'écoute sur des sites historiques connus en dehors de la ZPP. La population dans ces secteurs est localisée à 2 ou 3 kilomètres de la limite de la ZPP. RFF prend note de l'existence de cette espèce dans la basse plaine de l'Aude et apportera des compléments dans le rendu final.

- **Francis MORLON, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Aude**, demande également la prise en compte des habitats potentiels.

**Jean-François RUIZ, RFF**, ajoute que les habitats potentiels ont été pris en compte pour les espèces les plus patrimoniales, sur la base du classement, et à partir de la méthodologie de hiérarchisation des enjeux (dans les critères patrimoniaux). Cela concerne 12 espèces. Les autres espèces seront ajoutées au rapport final.

### [Séquence 4 | Vendres > Loupian]

### Habitats

Sur la plaine de Béziers, les habitats les plus intéressants sont situés au niveau de Béziers-Montblanc, avec des mares temporaires ainsi que les ripisylve de l'Orb et de l'Hérault. Les habitats secondaires sont les ripisylves de petits cours d'eau, ainsi que les prairies humides dispersées notamment dans la partie Est vers Mèze.

### **Flore**

Sur les mares de Montblanc, s'épanouit une concentration d'espèces végétales patrimoniales : espèces de mares temporaires, ou de milieux humides voire mésophiles comme la linare grecque, la nonnée dressée -protégée au niveau national-. Une concentration d'espèces patrimoniales de milieux secs s'est développée sur la partie Est de Mèze (ail petit Moly et bugrane sans épine).

### **Entomofaune**

Sur toute la séquence, la diane est diffuse et, au niveau de l'Hérault, l'enjeu de conservation porte sur la cordulie splendide et le gomphe semblable, ainsi que le gomphe à cercoïdes fourchus (espèce protégée et endémique sur le Sud-Ouest de la France et dans la péninsule ibérique).

### **Amphibiens et reptiles**

L'intérêt est fort pour le pélobate cultripède (espèce protégée) sur les mares de Béziers-Montblanc, qui a une reproduction importante ; cette espèce se retrouve au cœur des garrigues au Nord du bassin de Thau. Sur les hauteurs de Mèze, le lézard ocellé et le psammodrome d'Edwards coexistent.

### **Avifaune**

La séquence est marquée par la ZPS de Béziers-Bessan avec l'outarde canepetière, présente aussi dans le petit diverticule de raccordement (au niveau de Cers) et dans le secteur Nord du bassin de Thau. L'œdicnème criard est également présent, ainsi que la pie-grièche méridionale, sur une petite surface en marge de la ZPP.

### **Mammifères**

La zone du grand cours de l'Hérault draine les colonies plus lointaines (venant du littoral, de la Gardiole et de l'arrière-pays héraultais) : minioptère de Schreibers et murin de Capaccini.

- ▶ **Nicolas SAULNIER, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault**, exprime de nouveau le manque de prise en compte des habitats potentiels, pour le faucon crécerellette à Fabrègues.

**Jean-François RUIZ, RFF**, précise qu'il faudra analyser la pertinence d'incorporer les points d'écoute extérieurs mais proches, et ajoute que toutes les données brutes seront intégrées dans l'analyse finale.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, prend le cas de l'ail petit Moly qui est présent un peu partout, mais au Nord de Mèze, sur des zones non retournées. Il pense qu'il serait donc intéressant d'ajouter le degré d'artificialisation comme critère d'habitat (code existant au CEFE CNRS). Il y aura un cumul d'impacts sur cette espèce à évaluer avec la variante retenue car cet ail est présent sur tout le linéaire de la ZPP.

## **[Séquence 5 | Loupian > Lattes]**

### **Habitats**

Au niveau de la Gardiole, les densités importantes de pelouses sont à signaler, ainsi que la ripisylve de la Mosson, qui est un habitat remarquable.

### **Flore**

Plusieurs stations d'ail petit Moly existent sur la partie Nord de la Gardiole et les pelouses qui bordent la Mosson. Le nénuphar jaune est présent sur la Mosson. La partie de la Gardiole concernée par la zone de passage est très fermée, ce qui limite les espèces.

### **Entomofaune**

La dominance de secteurs secs entraîne la présence de l'arcpytère languedocienne (criquet endémique) notamment, ainsi que de la proserpine et l'œdipode occitane. Sur les interstices et milieux plus frais, la diane est présente.

### **Amphibiens et reptiles**

Une mare isolée à Loupian abrite une petite population de pélobate cultripède. À signaler également de bonnes densités de lézard ocellé au niveau du piémont des garrigues de la Gardiole (Gigean) sur des anciennes terrasses cultivées avec garrigues ouvertes, et sur les garrigues de la Lauze. La cistude est présente sur la Mosson, avec un noyau de population limité mais régulièrement contacté.

### **Avifaune**

La présence de la pie-grièche à poitrine rose est récente mais avérée dans la zone de Poussan, au niveau de l'échangeur. Il existe un petit noyau de population de fauveltes pitchou au niveau de Gigean.

### **Mammifères**

Des relations fonctionnelles autour de la Gardiole, entre les zones de chasse sur la bordure des étangs montpelliérains, les gîtes plus au Nord et en partie Nord du Causse d'Aumelas, ont été constatées. Le gîte le plus connu est l'aqueduc de Pézenas (population de minioptères, 4 000 individus). À signaler le corridor de la Mosson, important pour le murin de Capaccini (en relation avec la grotte de la Madeleine au pied de la Gardiole).

- ▶ **Jean-Luc NOYER, représentant - Association Les Gardiens de la Gardiole**, précise que le lézard ocellé est présent des deux côtés de l'autoroute. La zone Natura 2000 va être élargie sur la partie Ouest. D'autres oiseaux sont concernés dans cette zone.

**Jean-François RUIZ, RFF**, explique que la zone Natura 2000 n'est effectivement pas analysée dans le contexte de cette étude. La différence de coloration sur les cartes correspond, pour le lézard ocellé, à des densités différentes.

- ▶ **Geoffrey DIDIER, technicien de rivière - Syndicat du bassin du Lez (SyBLE)**, revient sur l'absence de cartographie de la ripisylve de la Mosson et se demande pour quelle raison les données des inventaires faune – flore du Conservatoire botanique national méditerranéen ont été intégrées à cette étude.

**Jean-François RUIZ, RFF**, ajoute que la ripisylve est bien cartographiée mais elle ne figure pas sur le schéma présenté, suite à une erreur de manipulation. Cette donnée sera reprise. Les données des inventaires CNM ont bien été intégrées.

## **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS HIÉRARCHISÉS GLOBAUX**

L'objectif de l'atelier est de montrer la démarche de prise en compte des problématiques de biodiversité, de réglementation, de patrimonialité et même de la densité, pour faire ressortir des zones discriminantes pour la finalisation du projet.

5 thèmes sont abordés :

- flore habitats
- entomofaune
- reptiles amphibiens
- avifaune
- mammifères (chiroptères)

Les cartes présentées sont des cartes pédagogiques de synthèse avec des niveaux d'enjeu représentés par des couleurs. Les informations sont un cumul des enjeux thématiques.

- L'enjeu majeur (violet) avait une notation > 45, des tests de sensibilité ont permis d'abaisser cette classe à > 35 car la note la plus haute était de 39 sur 60.
- L'enjeu très fort, classe de 25 à 35.
- L'enjeu assez fort à fort, classe de 10 à 25.

- L'enjeu faible à modéré, classe dont la note est < 10 (enjeu de la faune et flore ordinaire, mais pas une zone sans enjeu).

Cette méthodologie permet de présenter un zonage des enjeux en accord avec les experts : les espèces les plus patrimoniales, qui ne seraient pas suffisamment ressorties dans ce cumul, ont été relevées par les experts pour ne pas être « masquées » dans la note finale (par exemple, une espèce notée à 9 n'aurait donné qu'un enjeu faible à modéré en l'absence d'autres espèces patrimoniales au même endroit).

Les cartes d'enjeu global, à vocation pédagogique, sont destinées au grand public et aux élus. Il est important de rappeler que les échanges entre les experts de l'environnement et les concepteurs techniques du projet sont réalisés avec les cartes d'enjeux thématiques présentées précédemment.

### [Séquence 1 | Toulouges > Salses-le-Château]

Les zones d'enjeu de cette séquence sont :

- **les plaines agricoles de Roussillon** avec Saint-Estève/Baixas/Peyrestortes, avec un cortège avifaunistique intéressant (bruant ortolan, alouette calandrelle), le lézard ocellé, des plantes patrimoniales (zones de mares temporaires) ;
- **la plaine du Camp Joffre**, avec une zone d'enjeu majeur cumulant la présence de l'alouette calandre (note supérieure à 35) ;
- **le massif des Corbières** qui présente un cumul de l'avifaune méditerranéenne, de l'entomofaune et de la flore notamment.

- ▶ **Fabien GILOT, chargé de mission - Groupe ornithologique du Roussillon**, précise que, pour être pédagogique, l'enjeu majeur a été très localisé par rapport au cumul d'enjeu des Corbières, qui constitue un enjeu majeur au niveau national.

**Jean-François RUIZ, RFF**, confirme que ce secteur reste le plus sensible par rapport au reste de la ZPP, qui sera présentée dans quatre autres planches : les enjeux y sont en effet plus nuancés.

- ▶ **Francis MORLON, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Aude**, est étonné de voir des zones où se cumulent des enjeux fort et très fort, qui apparaissent au final en enjeu, assez fort à fort.

**Jean-François RUIZ, RFF**, explique que c'est effectivement le résultat de la hiérarchisation qui permet de faire des choix : sans dire qu'il n'y a pas d'enjeu, elle est utile pour déterminer les possibilités de tracé. Le curseur des classes d'enjeu peut encore bouger mais il semble bien calé pour l'instant. La présentation de l'après-midi montrera comment les critères « milieu naturel » sont intégrés dans l'analyse multicritères. Mais l'outil ne serait plus performant si tout le fuseau est classé en « rouge ».

- ▶ **Fanchon RICHART, chargée de mission - Parc naturel régional de la Narbonnaise**, demande si les cartes vont encore évoluer et devenir plus « rouge », du fait de l'avancée de la méthodologie pour les habitats et plus particulièrement les pelouses. Elle demande si ces cartes seront présentées aux élus dans les prochains jours.

**Jean-François RUIZ, RFF**, ajoute que l'évolution permettra de recalculer les données mais tout mettre « en rouge » limiterait l'intérêt de l'outil. Par exemple, le spot rouge du Camp Joffre représente la vingtaine de reproducteurs d'alouette calandre.

L'objectif est d'utiliser le travail des inventaires pour faire ressortir une variante de moindre enjeu territorial. Sans contraste, les enjeux ne sont pas discriminants et le projet passerait malgré tout mais sans discernement. Le critère « milieu naturel » s'efface par rapport aux autres critères (milieu humain, habitat, paysage, inondation). Il est donc important de créer ce contraste pour aider à la décision, en comparant les variantes et en permettant l'émergence d'un évitement. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une étude d'impact et que ces cartes ne seront pas présentées aux élus, mais intégrées au moment de l'analyse multicritères des variantes de tracé.

- ▶ **Claudie HOUSSARD, Directrice - Conservatoire régional des espaces naturels du Languedoc-Roussillon**, pense que le passage recoupera certainement des zones faisant l'objet de mesures compensatoires (Peyrestortes, garrigues de la Lauze). Elle demande de tenir compte de cet inventaire pour affecter une valeur numérique aux zones de compensation existantes dans la méthode de hiérarchisation.

**Jean-François RUIZ, RFF**, rappelle que ces zones ont déjà été prises en compte dans l'étape 1 (définition de la ZPP) mais pas dans la hiérarchisation des enjeux milieux naturels de la ZPP retenue.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, pense que la notion de cumul intervient également dans ce cas ainsi que les continuités écologiques ou des notions fonctionnelles.

**Jean-François RUIZ, RFF**, signale que les continuités écologiques entre les grands îlots de biodiversité ont été prises en compte dans une étude spécifique de l'étape 1, sur une bande de 5 000 mètres au plan régional (étude Biotope/Ingerop). Mais, à ce stade des études, il n'existe pas de méthodologie. RFF réalisera les études de trame verte et bleue en fin d'étape 2 sur la base d'un projet (tracé de 100 mètres), des inventaires et des cartes d'habitats. Il pense que l'avancement du schéma de cohérence écologique pourrait faire avancer les choses, car les continuités écologiques avaient été élaborées sur la base de la transparence écologique et de la perméabilité des milieux et des inventaires existants (pour l'élaboration des ZNIEFF de type I et II). Cette étude a mis en évidence des trames vertes longeant les cours d'eau.

- ▶ **Pierre DROSS, chargé de mission – DREAL LR**, interrogé sur la question des zones de mesures compensatoires, estime que détruire ces zones n'est pas judicieux, mais que cela ne doit pas être interdit pour autant, notamment à ce niveau de choix de tracé. Ces zones ne doivent pas être « surnotées » du fait des mesures dont elles font l'objet, mais bien évaluées sur la base de leur intérêt écologique. Le cas échéant, la destruction de mesures compensatoires d'autres maîtres d'ouvrage doit être recompensée.

**Jean-François RUIZ, RFF**, ajoute que le cas peut se poser en cas de jumelage avec des infrastructures existantes, car l'objectif de limiter le morcellement du territoire amène à passer sur des terrains qui ont servi pour ce type de mesures de compensation. Cela ne fera donc pas l'objet d'un critère particulier à ce stade.

### [Séquence 2 | Salses-le-Château > Peyriac-de-Mer]

Les zones d'enjeu de cette séquence sont :

- **les Garrigues de Salses et Fitou** avec un cortège avifaunistique très intéressant (alouette calandre et fauvette pitchou), astragale glaux au centre de la ZPP, insectes (decticelle languedocienne et proserpine), herpétofaune (pélobate cultripède et lézard ocellé), et chiroptères (minioptère de Schreibers) ;
- **les zones ponctuelles** avec leurs habitats de lézard ocellé, le long des infrastructures dans des espaces de transition.

### [Séquence 3 | Peyriac-de-Mer > Vendres]

Les zones d'enjeu de cette séquence sont :

- **du Narbonnais à Jonquières** avec la station d'astragale hérissée relevée comme enjeu très fort ;
  - **les collines du Narbonnais** avec l'astragale de Narbonne, la grenouille de Perez et le faucon crécerellette ;
  - **le canal de la Colocation à Nissan** avec un cortège d'espèces végétales relevé en intérêt majeur.
- ▶ **Francis MORLON, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Aude**, signale que les zones d'enjeu fort sur les cartes thématiques ne ressortent ici qu'en enjeu faible à modéré.

Jean-François RUIZ, RFF, constate que, sur cette séquence, les enjeux faibles sont minorés, ce qui ne veut pas dire que rien ne va être fait sur ces zones.

- ▶ **Pierre DROSS, chargé de mission – DREAL LR**, remarque que par rapport à ces zones d'enjeu modéré, il aurait peut-être fallu essayer de hiérarchiser de manière différente pour retrouver une hiérarchisation dans ces secteurs à enjeu faible à modéré.

Jean-François RUIZ, RFF, précise que dans le cadre du document de travail, les experts sont là pour adapter l'outil.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, pense que dans ces zones d'enjeu modéré, la prégnance « Nature » n'est sans doute pas très forte et n'a peut-être pas besoin d'être discriminée alors que cette discrimination/contraste est importante dans les zones d'enjeu fort comme les Corbières.

Jean-François RUIZ, RFF, ajoute qu'il est encore possible d'amplifier et de faire ressortir certains secteurs à enjeu. Cependant les enjeux écologiques faibles à modérés ne seront plus visibles, confrontés aux autres critères environnementaux.

Il insiste en expliquant que faire ressortir les points sert à discriminer les enjeux et à orienter le choix des tracés.

#### [Séquence 4 | Vendres > Loupian]

Les zones d'enjeu de cette séquence sont :

- le **Grand Bois à Béziers-Montblanc** avec des habitats floristiques d'intérêt très fort, la présence du pélobate cultripède avec une zone de reproduction majeure ;
- le **secteur de Mèze** avec des mares et des garrigues à lézard ocellé ;
- l'outarde et l'œdicnème n'apparaissent pas mais sont présents au niveau de la ZPS.

#### [Séquence 5 | Loupian > Lattes]

Les zones d'enjeu de cette séquence sont :

- le **corridor de la Mosson** avec une flore d'intérêt, la cistude et la présence de chiroptères ;
- quelques zones au niveau de **la Gardiole**.

## CONCLUSION ET RAPPEL DES ENJEUX SUR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

### Entomofaune

- Les enjeux sont diffus pour beaucoup d'espèces des milieux secs (massifs Corbières et Gardiole avec notamment la Proserpine).
- Les secteurs concentrant les enjeux sont les cours de l'Hérault et de l'Aude, la Berre, la Têt.

### Flore

- Dans le secteur de la Mosson : espèces de pelouses (gagées et ail petit Moly).
- Dans le secteur Nord de Mèze : bugrane sans épine (noyau localisé dans le fuseau).
- Dans le secteur de Grand Bois et mares de Béziers/Montblanc (cortège des mares temporaires).
- Dans le secteur agricole de Coursan et canaux (remontées salées) avec salicaire à trois bractées, jacinthe de Rome.
- Dans le secteur de Narbonne avec astragale de Narbonne.
- Dans le secteur de Jonquières avec astragale hérissée et ophrys bombyx.
- Dans les Corbières : présence régulière d'espèces comme le buplèvre glauque et ponctuelle comme l'astragale glaux, l'anagyre fétide.

### Amphibiens

- La pélobate cultripède est présente dans les mares de Béziers/Montblanc, et dans les mares du Vallon de Négue Vaques.

### Reptiles

- Les secteurs à enjeu fort pour le lézard ocellé sont le secteur agricole de Camps Joffre, les garrigues des Corbières, du Narbonnais, de Mèze et de la Gardiole.
- La présence de la cistude est signalée sur la Mosson.

### Avifaune

- Les secteurs à enjeux forts sont les Collines du Narbonnais, les garrigues des Corbières, la plaine agricole de Perpignan-Ouest, la plaine agricole de l'Aude, la plaine agricole de Bessan et la zone agricole de Pinet.

### Chiroptères

- Les zones à barbastelle, grand rhinolophe et murin à oreilles échancrées sont présentes vers Toulouges, l'Agly, les Corbières-Sud à Salses et Corbières-Nord, la plaine de l'Aude et la Gardiole Est.
- Les zones à espèces cavernicoles comme le petit murin, le minioptère et le murin de Capaccini sont les Corbières-Nord, Montblanc/Bessan, le Nord du bassin de Thau, et les Corbières-Sud (Salses).

- ▶ **Robert BIJIAOUI, représentant - Association roussillonnaise d'entomologie**, compare la richesse ornithologique (500-600 espèces) au nombre d'espèces de coléoptères (9 000 espèces en France). 70 % de ces 9 000 espèces sont présentes dans la région Languedoc-Roussillon et notamment dans les secteurs concernés par la ZPP. Cette richesse serait rédhitoire si ce groupe ne bénéficiait pas de bons taux de reproduction.

**Jean-François RUIZ, RFF**, questionne l'association sur les libellules à haute valeur patrimoniale (gomphe de Graslin, agrion bleuisant...) et demande si elles sont un bon choix pour hiérarchiser l'entomofaune ?

- ▶ **Robert BIJIAOUI, représentant - Association roussillonnaise d'entomologie**, estime que le critère « Odonates » est le plus judicieux, notamment du fait du lien avec la qualité de l'eau.
- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, informe qu'au moment de la création des ZNIEFF, l'essai d'ouverture a été fait sur les insectes et les lichens, pertinents sur certaines thématiques mais pas suffisamment connus pour servir de base. Il faudra 30 ans pour obtenir le niveau de connaissance nécessaire. En attendant il faut se concentrer sur ce qu'on connaît bien (oiseaux, reptiles, amphibiens, libellules, flore).

**Fin de la première partie de l'atelier 12h40.**

**Déjeuner.**



Reprise de la réunion à 14h.

### Déroulé de l'après-midi

- Méthodologie de construction des variantes
- Synthèse des enjeux
- Les variantes de tracé

## RAPPEL DE L'ÉTAT INITIAL

Jean-François RUIZ, RFF, introduit cette deuxième partie de l'atelier.

Il débute en rappelant les grands enjeux identifiés sur la ZPP, notamment les enjeux territoriaux. Ceux-ci, présentés dans un atelier précédent, ont été mis à jour et complétés par les inventaires présentés dans la première partie de l'atelier. L'état initial a été construit en étudiant quatre thématiques : le milieu humain, le milieu physique, le milieu naturel et le patrimoine et paysage.

Une soixantaine d'enjeux territoriaux ont été recensés. Seuls les critères réellement discriminants ont été conservés. Le milieu humain correspond aux zones bâties, aux Appellations d'Origine Protégées (AOP), aux zones d'activités et industries, avec leur périmètre de risque technologique. Le milieu physique correspond aux zones inondables et aux captages d'eau. Le milieu naturel correspond à l'atelier du matin : inventaires faune et flore. Le patrimoine et le paysage comprennent les zones de prescription paysagère, les monuments historiques, les sites classés et inscrits et les sites Unesco.

Jean-François RUIZ, RFF, résume, pour chaque séquence de la ZPP, les éléments humains, physiques, naturels et patrimoniaux qui ont été relevés, puis il invite les participants à proposer leurs remarques.

- ▶ Fabien GILOT, chargé de mission - Groupe ornithologique du Roussillon, s'interroge sur l'état initial présenté sur le milieu naturel. Il lui semble que les zones à enjeux présentées, ne correspondent pas aux zones identifiées en orange et rouge dans l'atelier de la matinée, qui se référaient aux zones à enjeu assez fort à fort et très fort.

Jean-François RUIZ, RFF, confirme que l'affinement des zones à enjeux pour le milieu naturel, présenté le matin, n'a pas encore été reporté sur ces cartes de synthèse des enjeux. Pour le tracé des variantes, les cartes ont bien été mises à jour, mais les cartes d'état initial le seront pour le prochain atelier.

## MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DES VARIANTES

Édouard PARANT, RFF, présente la méthodologie de construction des différentes familles de variante.

La variante de moindre enjeu territorial regroupe un panel de critères plus large que l'environnement naturel seul. L'objectif de la construction des variantes est de faire ressortir plusieurs lignes directrices correspondant également à plusieurs logiques d'acteurs. Les variantes de tracé que RFF s'est proposé d'étudier sont :

- la variante de moindre enjeu territorial
- la variante la plus proche du PIG
- la variante de jumelage aux infrastructures existantes
- la variante la plus directe
- la variante de moindre investissement, qui doit encore être tracée.

## SYNTHÈSE DES ENJEUX

**Jean-François RUIZ, RFF**, présente les cartes de synthèse des enjeux et leur hiérarchisation pour la construction de la variante de moindre enjeu territorial. À partir de la soixantaine d'enjeux identifiés dans l'état initial, les enjeux qui étaient réellement discriminants pour un choix de tracé, ont été sélectionnés. Il en est resté 13. Chaque thème a fait l'objet d'une hiérarchisation sur 3 ou 4 niveaux (modéré, assez fort à fort, très fort). Il détaille les 13 critères retenus.

Sur le thème du paysage, il précise que cette grille sera à compléter suite à l'étude « Schéma directeur Aménagement paysager ». Une fois les zones de territoire évaluées à l'aune de ces différents critères, une cartographie est établie faisant ressortir les zones « rouges » où sont présentes au moins un enjeu fort. Le choix de ne pas raisonner en cumul « numérique » d'enjeu a été fait, pour mettre en exergue tous les endroits où l'un des thèmes au moins était sensible.

**Jean-François RUIZ, RFF**, invite les participants à donner leur avis sur cette méthodologie.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, a compris que, sur 60 critères éligibles, 13 principaux ont été retenus pour construire la variante de moindre enjeu territorial. Il aimerait connaître la valeur de ceux qui ont été écartés.

**Édouard PARANT, RFF**, explique que l'exercice qui a été mené consiste à identifier les critères principaux pour la construction d'une variante de moindre enjeu. Ensuite, toutes les variantes seront comparées entre elles par l'analyse multicritère, qui fait intervenir les 60 critères. Les 13 critères retenus sont les plus importants vis-à-vis du territoire et permettent d'obtenir des contrastes d'enjeu probants sur le territoire. Un travail avec les services de l'État a eu lieu pour définir cette variante de moindre enjeu et certains critères ont été intégrés à leur demande pour sa construction.

## LES AUTRES FAMILLES DE VARIANTE

### [Séquence 1]

**Jean-François RUIZ, RFF**, présente, séquence par séquence, les différentes variantes de tracé qui seront étudiées. À la fin de chaque séquence il invite les participants à réagir. Il expose avec **Édouard PARANT, RFF**, les différentes familles de variante sur la première séquence.

- ▶ **Daniel CALLA, représentant - Association FREN 66**, interpelle RFF à propos d'un article paru dans le quotidien *L'Indépendant* qui a soulevé une polémique au sujet du nombre de trains qui s'arrêteraient en gare de Perpignan, par rapport au nombre total de convois qui traverseraient.

**Édouard PARANT, RFF**, précise que les prévisions de trafic seront présentées lors des réunions de concertation sur les gares. Il a été acté lors du débat public qu'il n'y aurait pas de gare nouvelle dans le département des Pyrénées-Orientales, à la mise en service. Cependant, un espace pourra être réservé aux abords de Rivesaltes pour une future halte. Les acteurs locaux se sont accordés pour que d'ici là, la gare TGV<sup>®</sup> soit celle de Perpignan centre. À l'époque du PIG, une gare avait été préfigurée à Rivesaltes. Mais, au vu des inventaires écologiques notamment, ce site recoupe une zone de fort enjeu. Sa position n'est donc pas idéale, au vu des éléments et des préoccupations disponibles aujourd'hui. En dehors des problématiques de gare nouvelle, la question posée renvoie à la politique des transporteurs pour relier Perpignan. Certains trains auront leur terminus à Perpignan, d'autres relieront Figueras et l'Espagne, certains traverseront la gare et d'autres s'y arrêteront. Ce choix n'est pas figé.

- ▶ **Daniel CALLA, représentant – Association FREN 66**, reprend la parole. Il souligne l'engagement des gouvernements français et espagnol qui avait été pris au moment de la liaison Perpignan-Barcelone par le Perthus. La réalisation avait été confiée à un

consortium privé sous réserve d'une mixité de la ligne. Dans ce cadre, il paraît impensable de questionner une continuité de mixité jusqu'à Montpellier. L'engagement devrait être poursuivi.

**Édouard PARANT, RFF**, rappelle que l'option « avec » ou « sans mixité » à partir de Narbonne a été maintenue, car il y a 30 % de trains en moins qui circulent sur la ligne à partir de Narbonne, par rapport au trajet Nîmes-Montpellier. L'objectif consiste à réaliser un projet à l'ambition mesurée si moins de besoins sont identifiés sur certaines portions. L'attente manifestée par l'Europe et par l'Espagne est qu'il n'y ait pas de saturation du corridor. C'est l'ensemble ligne nouvelle et ligne actuelle qui est à considérer pour répondre à cette attente. En effet, les trains de fret pourront toujours circuler sur la ligne classique. C'est pourquoi RFF présente des variantes de tracé différenciées selon qu'il y ait ou non la contrainte supplémentaire de la mixité.

- ▶ **Pierre DROSS, chargé de mission – DREAL LR**, demande s'il sera possible, *in fine*, de choisir des morceaux de tracé dans chaque famille de variante pour établir le tracé final, par exemple en empruntant d'abord la variante la plus directe et en venant se raccorder ensuite sur la variante de moindre enjeu environnemental.

**Édouard PARANT, RFF**, répond que ce sera possible, même si ce n'est pas l'objet de l'exercice ici, qui vise à exposer des variantes contrastées répondant à des logiques différentes.

- ▶ **Jacques AESCBACHER, Directeur des mobilités – Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée**, confirme que l'agglomération de Perpignan souhaiterait développer une infrastructure mixte, c'est, pour elle, un enjeu majeur. Il croit fortement au développement du fret entre l'Espagne et la France et il lui paraît impossible d'avoir un contournement de Perpignan uniquement pour les trains de voyageurs et le fret traversant la ville. Le pôle d'échange intermodal de Perpignan ne devra pas être perturbé par des circulations fret.
- ▶ **Vanessa AMIEL, pôle environnement - Conseil général des Pyrénées-Orientales**, signale qu'elle a repris le dossier récemment. Pour le moment, il lui paraît salutaire que le tracé évite le Camp Joffre.

**Édouard PARANT, RFF**, précise que toutes les variantes de tracé présentées, en plus de répondre à des logiques de tracé, doivent répondre aux objectifs techniques d'une ligne à grande vitesse, ici rouler à 350 km/h et autoriser le trafic de marchandises pour les sections mixtes, ce qui impose de rouler en ligne droite, avec des pentes faibles. Ces contraintes techniques laissent ensuite peu de possibilités.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, comprend le souhait de mixité pour la ligne. Il rappelle cependant que des critères comme la biodiversité doivent peser au moins autant dans le choix du tracé que des critères d'ordre économique ou d'autres critères. Pour lui il n'y a aucune obligation à suivre le projet initial.
- ▶ **Daniel CALLA, représentant - Association FREN 66**, demande un éclaircissement de la situation à RFF. Il avait compris que la ligne actuelle serait portée à saturation en 2012, notamment avec le trafic attendu du port de Barcelone. Il signale ensuite qu'un accord a été signé entre les deux gouvernements et le consortium pour la section entre Barcelone et Perpignan, avec dans l'idée de poursuivre la mixité en France sur la ligne nouvelle : il s'inquiète donc que ce point pose aujourd'hui problème. Par ailleurs, d'après lui, les élus de la zone ont conditionné leur aide financière au projet à la création d'une gare à Rivesaltes. Enfin, il pose la question du coût du projet, pour répondre aux besoins réels.

**Édouard PARANT, RFF**, expose, qu'à sa connaissance, il n'y a pas de saturation de la ligne prévue à horizon 2012. Le projet du Contournement Nîmes-Montpellier a été prioritaire car une saturation était annoncée sur cette section du corridor, notamment avec les nombreux trains régionaux prévus par la Région sur cette section. Ensuite, le contrat de concession sur Perpignan-Figueras prévoit la connexion de part et d'autre de la concession. La mixité n'est pas une obligation inscrite dans le contrat.

Enfin, en ce qui concerne la gare, il a été acté au débat public qu'à la mise en service de la ligne, les trains desserviront la gare de Perpignan-centre et que des mesures conservatoires seront prises pour une nouvelle halte dans ce secteur, si besoin et accord des partenaires.

- ▶ **Denis BELLENGER, Directeur général adjoint des services routes, transports et bâtiment – Conseil général des Pyrénées-Orientales**, confirme que la priorité est la gare existante et qu'il était nécessaire d'avoir un consensus sur le sujet. Il ajoute que l'idée de prendre des mesures conservatoires pour une nouvelle halte est un moyen de préfigurer l'avenir.

## [Séquence 2]

**Jean-François RUIZ, RFF**, reprend la présentation des variantes de tracé, sur la séquence 2 au niveau de Salses et Fitou.

- ▶ **Daniel CALLA, représentant - Association FREN 66**, voudrait avoir des précisions sur la traversée de la commune de Salses.

**Édouard PARANT, RFF**, précise que tous les projets sont situés à plus de 1 km du bourg et passeront probablement en souterrain sur une grande partie du linéaire. La seule option à l'air libre tangenterait l'autoroute et ne serait pas plus proche que l'infrastructure actuelle. Dans l'option « voyageurs », le projet serait moins impactant vis-à-vis du territoire de Salses et plus aérien – sans grand ouvrage souterrain.

- ▶ **Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE – Syndicat Rivage Salses–Leucate**, demande si une portion en tunnel est prévue dans l'option « voyageurs ».

**Édouard PARANT, RFF**, ne dispose pas de toutes les données mais ajoute que le linéaire n'aura rien à voir en termes d'ordre de grandeur par rapport au projet « mixte », si cela était le cas.

- ▶ **Marie MAILHEAU, chargée de mission SAGE – Syndicat Rivage Salses–Leucate**, demande si le choix entre un passage en tunnel ou en aérien s'opère sur des questions de pente.

**Édouard PARANT, RFF**, répond que sur la section « voyageurs », les trains voyageurs ont une plus grande capacité à gravir les pentes.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, demande quel est le rapport de coût entre une section en tunnel et hors tunnel et quel est le coefficient multiplicateur ?

**Édouard PARANT, RFF**, propose de prendre d'abord en compte toutes les spécificités de la région avant de répondre à cette question : la présence de collines, l'habitat mité, la présence de bourgs et de mas, le classement de 30 % du territoire en zone Natura 2000, les plaines inondables de plusieurs kilomètres de large, la traversée nécessaire de plusieurs vallées perpendiculairement et les usines implantées. L'ensemble de ces éléments aboutissent à un coût moyen élevé de la ligne à grande vitesse en règle générale. Un tunnel coûterait 75 à 80 millions d'euros du kilomètre environ c'est-à-dire que 5 kilomètres de tunnel correspondent à la construction d'une ligne de tramway à Montpellier hors matériel roulant. Un viaduc, à l'opposé, coûterait dans les mêmes conditions 40 à 50 millions d'euros du kilomètre soit presque deux fois moins. Ensuite, il faut savoir que le fret impose d'aplanir

d'avantage le terrain que pour un simple projet de ligne à grande vitesse « voyageurs ». Environ 70 % du coût du projet sera dédié au terrassement. À titre de comparaison, les TGV® dans les régions moins contraignantes comme la Beauce ou la Champagne coûtent 25 à 30 millions d'euros du kilomètre.

- ▶ **Claudie HOUSSARD, Directrice - Conservatoire régional des espaces naturels du Languedoc-Roussillon**, demande si la commande est de rouler à 350 km/h sur les 150 km de tracé.

**Édouard PARANT, RFF**, répond que l'objectif de vitesse de circulation à la mise en service est de 300 à 320 km/h. Pour comparaison, les TGV® les plus récents, Est et Rhin-Rhône, roulent à 320 km/h. Ensuite, il faut prendre en compte que ce projet est réalisé pour une centaine d'années, et qu'il est nécessaire de garder une marge de manœuvre pour permettre les évolutions futures.

La circulation sera donc possible à 350 km/h, en dehors des accélérations et décélérations, en amont et en aval des gares, qui font diminuer la vitesse moyenne.

- ▶ **Nicolas SAULNIER, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault**, s'interroge si la variante de moindre enjeu territorial correspond ici à celle de moindre impact.

**Édouard PARANT, RFF**, signale qu'il est difficile d'avoir le résultat avant l'analyse. Trouver la variante de moindre impact revient à avoir terminé le projet. À partir des tracés présentés en plan, il s'agira de les caler en altimétrie pour distinguer les sections en viaduc de celles en tunnel. Ensuite seulement, il sera possible de mener l'analyse multicritère pour déterminer la variante de moindre impact.

**Jean-François RUIZ, RFF**, complète la réponse en précisant que la première démarche était celle de l'évitement. La suite des études permettra d'évaluer le niveau d'impact résiduels avant mesures d'atténuation sur tous les enjeux, y compris les enjeux modérés, pour arrêter la conception du projet.

**Édouard PARANT, RFF**, cite deux exemples. Pour traiter les impacts résiduels, il y aura plusieurs solutions. Pour diminuer l'impact paysager aux abords du château de Salses par exemple, la ligne pourra être enterrée. Autre exemple, quand la ligne passe à proximité de la poudrière, plusieurs solutions se présentent : un mur le long de la voie sur 3,5 km, qui aurait un certain coût financier et un impact non négligeable sur le paysage, ou déplacer l'enjeu en accompagnant le déplacement de l'usine.

**Jean-François RUIZ, RFF**, reprend la présentation des familles de variantes sur la séquence 2.2 au niveau de Roquefort-des-Corbières. Il recueille ensuite les différents avis. Il sollicite l'avis du Parc naturel régional de la Narbonnaise, notamment sur l'avancée de l'analyse paysagère.

- ▶ **Fanchon RICHART, chargée de mission - Parc naturel régional de la Narbonnaise**, confirme que l'établissement d'une charte paysagère sur le massif des Corbières est en cours car ce massif représente une zone à forte sensibilité. Au stade actuel d'étude, aucune zone d'enjeu n'a été identifiée pour discriminer une variante par rapport à une autre. Les enjeux sont différents selon les variantes : enjeu de paysage agricole pour la variante littorale et enjeu de paysage naturel pour l'autre. Le PNR pourra donner un avis ultérieurement.

### [Séquence 3]

**Jean-François RUIZ, RFF**, reprend la présentation sur la séquence 3. Il s'agit de l'arrivée sur Narbonne où les différences majeures entre variantes se jouent sur le franchissement de l'autoroute.

- ▶ **Michel SUERE, Vice-président - Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée**, demande si les liaisons de Toulouse à Montpellier et Barcelone ont été travaillées sous forme de raccordements à la ligne nouvelle.

**Édouard PARANT, RFF**, répond par l'affirmative ; ces raccordements seront présentés dans la suite de l'atelier.

- ▶ **Daniel CALLA, représentant - Association FREN 66**, demande où en est l'avancée des études sur l'implantation d'une gare à proximité de Montredon-des-Corbières.

**Édouard PARANT, RFF**, répond que l'option est en cours d'étude. Les différentes collectivités en présence ont entamé un travail avec RFF pour élaborer un projet urbain en rapport avec l'implantation de cette gare nouvelle. Le résultat sera connu entre la fin du mois de juin et le mois de juillet.

## [Séquence 4]

**Jean-François RUIZ, RFF**, expose la famille de variantes envisagées sur la séquence 4.

**Édouard PARANT, RFF**, précise qu'au niveau de Béziers la possibilité d'une gare nouvelle est envisagée. L'impact de la gare par rapport au tracé sera à étudier.

- ▶ **Thierry MENTION, Responsable des études urbaines - SEBLI**, s'interroge sur le fait que RFF n'a pas étudié de raccordement entre la ligne classique et la ligne nouvelle au niveau de Villeneuve les Béziers, notamment dans l'idée d'une correspondance possible entre TGV<sup>®</sup> et trains régionaux.

**Édouard PARANT, RFF**, répond qu'un raccordement est possible pour les voyageurs s'il n'y a pas de gare nouvelle. Il est peu probable qu'il y ait à la fois un raccordement et une gare nouvelle.

- ▶ **Anthony MEUNIER, chargé de mission - Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault**, intervient car il lui semble que le tracé s'est éloigné du captage de Florensac dont dépendent près de 400 000 personnes, ce qui est positif. Mais, il faudra être vigilant sur la façon dont sera traversée la zone inondable, quelque soit le projet, notamment pour Bessan. Pour la traversée du fleuve lui-même, il faudra réduire l'impact pendant les travaux et rester vigilants par la suite. L'Hérault est en effet une trame verte, et représente une zone intéressante d'un point de vue écologique. Une dernière préoccupation concerne le fonctionnement physique du cours d'eau : le syndicat mixte est en train d'étudier la dynamique fluviale de l'Hérault et disposera, à terme, d'un mode de gestion notamment en termes d'espace de mobilité.

**Édouard PARANT, RFF**, signale que RFF a lancé des études spécifiques sur les 8 principaux cours d'eau traversés par la ligne nouvelle. Elles comprennent une modélisation numérique avec des relevés de terrain. L'objectif sera de voir l'effet des ouvrages d'art sur les cours d'eau et de vérifier qu'ils ne génèrent pas de nouveaux risques.

## [Séquence 5]

**Jean-François RUIZ, RFF**, enchaîne la présentation avec les variantes sur la séquence 5 de Gigan à Lattes où existent beaucoup de zones rouges représentant de forts enjeux.

- ▶ **Jean-Christophe DALBIGOT, Directeur général des services - Communauté de communes Nord Bassin de Thau**, précise qu'il faut examiner le passage sur Poussan au niveau de l'échangeur de l'A9 où existent des contraintes, non seulement techniques, mais également environnementales, notamment pour la protection du bassin de Thau. La Communauté de communes est demandeuse d'une présentation plus détaillée sur cette section de tracé. En ce qui concerne la hauteur de la ligne, il signale que le village de Poussan a déjà une barrière visuelle avec l'A9 et qu'il ne serait pas souhaitable qu'il y en ait une deuxième. Un traitement sonore et paysager serait à implémenter si aucune autre solution n'était trouvée.

**Édouard PARANT, RFF**, confirme que des écrans translucides pourraient être installés et qu'un travail sur l'ouvrage d'art qui franchira la vallée sera également réalisé.

- ▶ **René BARRAIRON, représentant - Association Les Gardiens de la Gardiole**, demande des précisions sur le tracé dans la zone de Gigean.

**Édouard PARANT, RFF**, annonce qu'il est délicat techniquement de passer sous l'autoroute à cause des cours d'eau. La ligne passerait donc en hauteur et RFF communiquera les profils dès qu'ils seront disponibles, pour montrer les différences d'altitude.

- ▶ **René BARRAIRON, représentant - Association Les Gardiens de la Gardiole**, signale que l'association a toujours demandé à ce que la ligne passe au Sud de l'autoroute. Au niveau de Fabrègues, la ligne sera tout à fait dans le champ visuel et des problèmes de bruit sont à craindre. L'option plébiscitée par les Gardiens de la Gardiole serait plus discrète au niveau paysager. Il est d'autant plus surpris de voir un tracé au Nord de l'autoroute que l'agglomération de Montpellier et le maire de Fabrègues étaient plutôt favorables à un passage au Sud. Enfin, il interroge RFF sur le tracé au niveau du bois royal.

**Édouard PARANT, RFF**, précise que le bois royal serait traversé par un tunnel d'environ 300 mètres. En ce qui concerne le tracé, la difficulté est de relier un point haut, le massif de la Gardiole à un point bas, au niveau de la Mosson. Il était initialement prévu de passer au niveau de la ZAC de la Lauze en tranchée ouverte, mais, aujourd'hui, la contrainte liée à l'usage de la ligne par des trains de marchandises, transforme un tracé qui devait passer 5 ou 6 mètres sous le niveau du terrain naturel à un tracé qui passerait à 15 mètres au-dessus du sol. Si une solution n'est pas trouvée pour baisser l'altitude de la ligne à cet endroit, la partie à l'Est de la ZAC sera impactée alors que l'Agglomération de Montpellier et le Département sont en train d'en refaire les accès. Il faut donc trouver d'autres moyens pour monter moins haut et pouvoir conserver un point bas au niveau de la ZAC, d'où l'impossibilité de passer au Sud de l'autoroute. Il demande aux Gardiens de la Gardiole si la variante de jumelage avec les infrastructures présente pour eux un impact visuel moins important.

- ▶ **René BARRAIRON, représentant - Association Les Gardiens de la Gardiole**, confirme qu'en passant au plus près de l'autoroute, en pied de talus, la ligne se verrait moins. Les impacts sonore et visuel doivent guider les choix.
- ▶ **Christine COMBARNOUS, déléguée régionale - Société pour la protection du paysage et de l'esthétique de la France**, demande à ce que la traversée du massif de la Gardiole soit présentée avec le profil en long et les dévers sur les côtés – qui peuvent accentuer le bruit – afin de se prononcer en connaissance de cause. Elle n'est pas partisane de la variante qui impose trois traversées de la Mosson. En effet, ce secteur est une porte d'entrée visuelle qui revêt un enjeu paysager fort.

**Édouard PARANT, RFF**, confirme qu'une maquette en 3D est en cours de construction. Elle devrait être présentée aux élus dans quelques jours puis sera disponible sur le site internet de la ligne nouvelle.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, explique la division des acteurs sur cette séquence par une opposition entre thématiques pour le choix du tracé : paysage *versus* biodiversité, captage *versus* faisabilité technique, etc. Le cadre de la réflexion est un territoire où les enjeux apparaissent en « rouge » sur « rouge ». Il s'agirait selon lui, de proposer des choix qui favoriseraient ou la biodiversité, ou la technique, ou le paysage par des cartes thématiques.

**Édouard PARANT, RFF**, demande si la variante de « moindre enjeu territorial » est crédible ou pas aux yeux des participants.

- ▶ **René BARRAIRON, représentant - Association Les Gardiens de la Gardiole**, confirme que la variante de moindre enjeu territorial n'est pas celle qui est dessinée, et qu'il plaide pour un tracé au plus près de l'autoroute.
- ▶ **Christine COMBARNOUS, déléguée régionale - Société pour la protection du paysage et de l'esthétique de la France**, est favorable à une option au Nord de l'autoroute et réitère le besoin d'avoir une maquette pour s'assurer de son choix.
- ▶ **Pierre DROSS, chargé de mission – DREAL LR**, trouve intéressant qu'il existe plusieurs variantes très différentes. Il pense qu'il faudra ensuite déterminer si la variante de moindre enjeu territorial est réellement celle de moindre impact. Cet exercice a défini des variantes contrastées qui méritent d'être étudiées et leur différence rendra l'exercice fécond. Il ajoute qu'il faut conserver l'ensemble des variantes pour les étudier.
- ▶ **Laure GENAUDEAU, chef de projet – Communauté d'agglomération de Montpellier**, s'occupe de l'élaboration du Documents d'Objectif (DOCOB) sur le site Fabrègues-Poussan et elle ne peut se prononcer sur la ZAC de la Lauze. Elle transmettra, mais elle s'étonne que la variante de moindre enjeu traverse la ZPS de Fabrègues dont l'inventaire commence en 2012.
- ▶ **Nicolas SAULNIER, Directeur - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault**, mentionne que certains enjeux n'apparaissent pas sur les cartes comme il l'a mentionné dans l'atelier de la matinée, notamment des espèces identifiées dans le cadre de zones Natura 2000. Il souhaite que ces éléments évoluent par la suite. Par ailleurs, il ajoute qu'il lui semblait qu'un relatif consensus existait parmi les acteurs pour que la ligne se rapproche le plus possible de l'autoroute.

**Édouard PARANT, RFF**, précise qu'il reste encore à passer l'ensemble des variantes au crible des 60 indicateurs.

- ▶ **James MOLINA, responsable Languedoc-Roussillon – Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, rappelle que le projet Aqua Domitia est en cours de mise en œuvre et que des mesures compensatoires sont prévues. Ce sont des éléments à prendre en compte, pour que les mesures soient réunies avec des compensations pour la LGV ou prises en compte pour que les zones soient évitées. Ces éléments se réfèrent à la ZNIEFF qui se trouve à proximité de la ZAC de la Lauze.

**Jean-François RUIZ, RFF**, ajoute que RFF lance un Schéma directeur d'aménagement paysager. Des schémas d'insertion paysagère y sont prévus, en plus des éléments visuels en 3D. RFF organisera d'ici quelques mois un atelier environnement axé sur les questions de paysage, qui pourra se concentrer sur les zones à enjeux. Il permettra également l'analyse de variantes de fonctionnalités différentes entre un projet mixte et un projet voyageur.

## CONCLUSION

**Édouard PARANT, RFF**, conclut l'atelier en remerciant les participants pour la qualité de leurs interventions.

- ▶ **Laurent BACCOU, chef du service Transports et déplacements – Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée**, rappelle qu'ils sont en attente des documents qui ont été présentés pour alimenter les réflexions territoriales en cours.

**Édouard PARANT, RFF**, assure que RFF transmettra les documents au plus vite, après qu'ils aient été corrigés à l'aune des remarques formulées lors de l'atelier. Il précise que tous les éléments présentés sont mis en ligne. Début février, les variantes de tracé seront présentées aux élus, à l'occasion des cinq commissions consultatives qui vont se tenir dans chacune des séquences.

**Fin de l'atelier à 16h30.**

\*\*\*